



CHS-CT DU 11 MARS 2021

En préambule, aux discussions qui vont être engagées, les représentantes CHSCT de la CGTFP 84 réaffirment leur opposition à une discussion sur l'organisation pérenne du télétravail.

Pour la CGT, il s'agit actuellement d'un télétravail exceptionnel que nous appellerons travail confiné en mode dégradé, et qui a été déployé en tant que mesure de prévention organisationnelle au niveau sanitaire.

C'est pourquoi, pour la CGTFP, il est prématuré de discuter sur un protocole sur le télétravail en situation normale au niveau départemental, alors qu'un cadre national n'a pas été encore défini, et que la crise sanitaire est loin d'être terminée.

Le cadre de la discussion sera donc circonscrit à l'organisation pratique du télétravail pendant la crise covid.